

# la gazettoise

le petit journal  
de Lacaze

bulletin municipal  
mairie de Lacaze  
le bourg 81 330

n°9  
juillet  
2009

tél : 05 63 37 55 98  
fax : 05 63 37 18 04  
email : mairie.lacaze@nordnet.fr

Les difficultés sont grandes, en ces temps troubles, d'amener à bien des projets envisagés sous des auspices plus cléments. Toutefois, un peu moins vite qu'on ne le voudrait, les choses se décantent doucement.

L'aménagement du rez de place du château est d'ores et déjà acquis et les travaux seront terminés d'ici quelques mois. La réfection de la place, ainsi que la pose de la fontaine ont été inscrites et acceptées par le « contrat de pays ». Ces travaux seront effectués en 2010.

## sommaire

**Éditorial:** p1

**Budget prévisionnel:** p2 et p3

**Dés herbants: Danger?** p4 et p5

**Élections européennes:** p6

**En bref:** p7

**Les associations:** p8 et p9

**Chroniques:** p10

**Compléments hist..** p11

En ce qui concerne la gendarmerie, le parking est terminé depuis plus de six mois, des négociations sont en cours avec le PACT (www.pact-habitat.org) pour, dans un premier temps, la création d'appartements. La commune signerait un bail emphytéotique de 30 ans avec cette société.

Le projet Éolien est bien avancé, plusieurs « développeurs » sont très intéressés pour s'implanter sur notre site. Le retour et l'accord de la préfecture de notre ZDF, sont attendus d'un moment à l'autre.

Je voudrais terminer, en parlant de nos associations. La quantité de manifestations qu'elles nous proposent prouve leurs dynamismes et l'envie de faire vivre notre commune. La variété, toujours la qualité des journées proposées, autant par le S-I, Chili con Vallée, la société de chasse et son Ball Trap, ainsi que tous les autres associations, sont un gage de bonne santé culturelle de Lacaze. Je tiens donc à remercier tous les bénévoles qui œuvrent et donnent de leur temps sans compter, pour notre bonheur à tous.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Michel Madern

## Route de Camalières – mai 2009



**civisme** - On en attend toujours un peu de la part de beaucoup qui n'en montrent aucun.

[Pierre Daninos]

L'écologie est aussi et surtout un problème culturel. Le respect de l'environnement passe par un grand nombre de changements comportementaux.

[N H]

Vivre, c'est bien. Savoir vivre, c'est mieux. Survivre, c'est sans doute le problème des hommes de demain.

[Roger Molinier]

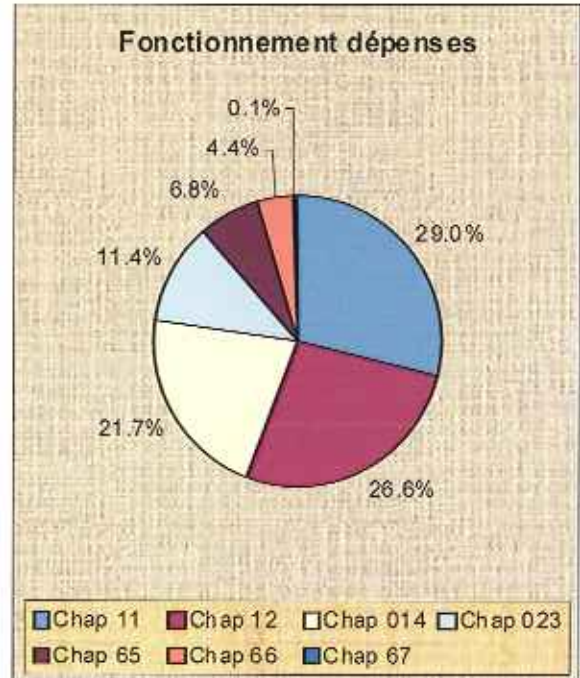
La décharge de la Glévade est gratuite, ouverte à tout le monde du mardi au samedi.

[Michel Madern]

**budget 2009**

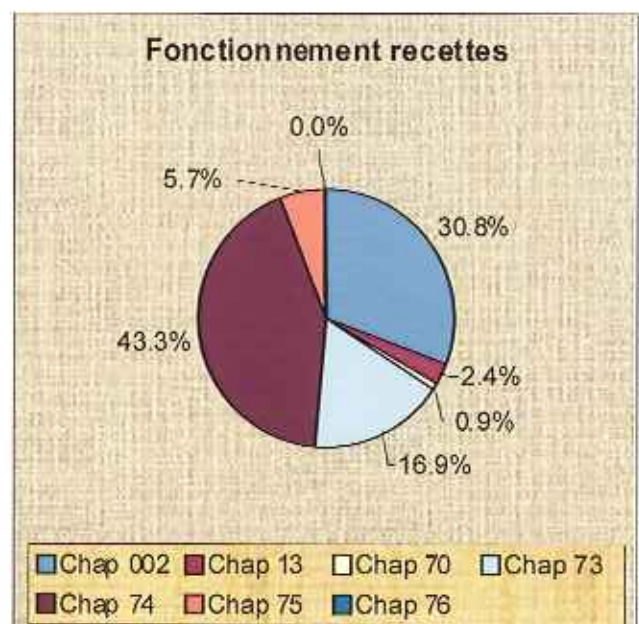
**Fonctionnement dépenses:**

Chap 11	Charges à caractère général	141045	29.0%
Chap 12	Charges de personnel	129500	26.6%
Chap 014	Reversement à la communauté de communes	105550	21.7%
Chap 023	Virement à la section investissement	55243	11.4%
Chap 65	Autres charges de gestion courante	33050	6.8%
Chap 66	Charges financières	21200	4.4%
Chap 67	Charges exceptionnelles	700	0.1%
<b>Total</b>		<b>486288</b>	<b>100%</b>



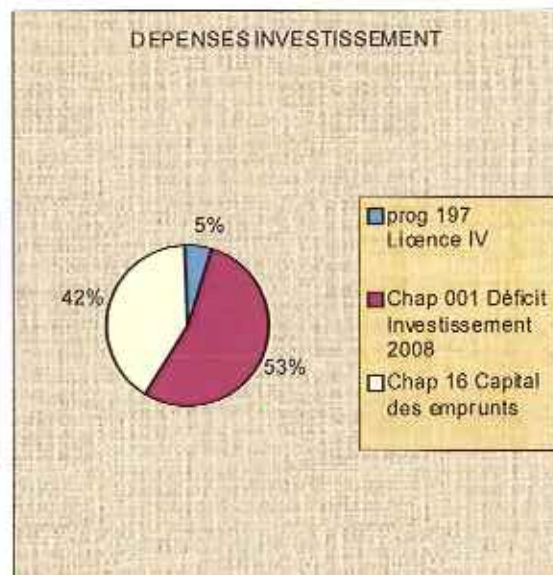
**Fonctionnement recettes:**

Chap 002	Excédent antérieur reporté	150000	30.8%
Chap 13	Atténuation des charges	11500	2.4%
Chap 70	Produits des services du domaine et ventes	4404	0.9%
Chap 73	Impôts et taxes	82251	16.9%
Chap 74	Dotations et participations	210423	43.3%
Chap 75	Autres produits de gestion courante	27700	5.7%
Chap 76	Produits financiers	10	0.002%
<b>Total</b>		<b>486288</b>	<b>100%</b>



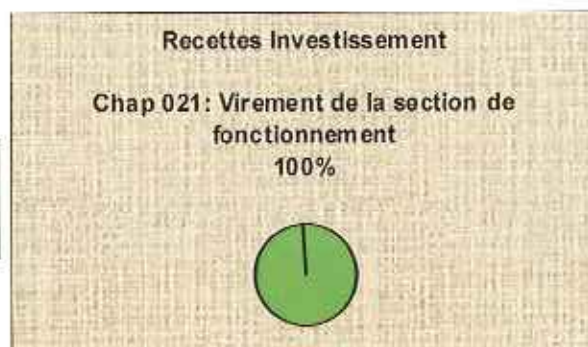
**Investissement dépenses:**

prog 197	Licence IV	3000	5.4%
Chap 001	Déficit Investissement 2008	29243	52.9%
Chap 16	Capital des emprunts	23000	41.6%
<b>Total</b>		<b>55243</b>	<b>100.0%</b>



**Investissement recettes:**

Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	55243	100%
----------	--	-------	------



### DES RESULTATS TRES INQUIETANTS SUR LES EFFETS DES DESHERBANTS »

"Une nouvelle étude fait ressortir les risques imputables à l'emploi du plus célèbre des désherbants et de sa matière active le glyphosate. Elle a été publiée dans la revue américaine



"Chemical Research in Toxicology", et elle est l'oeuvre du professeur Gilles-Eric Seralini et de Nora Benachour, de l'Université de Caen. Ces travaux font ressortir la nocivité, même à faible dose, du glyphosate, mais aussi des adjuvants utilisés dans les formules. De quoi faire réfléchir agriculteurs et consommateurs!

Le glyphosate est en quelque sorte une molécule "miracle" découverte par la firme qui commercialise le fameux désherbant « vert et jaune » qui a contribué largement à l'augmentation de la productivité, à la réduction des coûts, ainsi qu'à la pénibilité du travail en agriculture. Autrement dit: le pulvérisateur a remplacé la binette.

« Nous avons travaillé sur des cellules de nouveau-nés avec des doses de produits 100.000 fois inférieures à celles avec lesquelles le jardinier lambda est en contact. Le désherbant programme la mort des cellules en quelques heures... » déclare à l'AFP le professeur de biologie moléculaire de l'université de Caen. Nécrose, asphyxie ou encore détérioration de l'ADN : telles sont les conséquences du contact de l'herbicide avec les cellules humaines.

En réponse à cette étude, la multinationale qui commercialise le désherbant réagit par un communiqué en indiquant que « l'étude de M. Seralini détourne intentionnellement l'usage normal du produit afin de le dénigrer, alors que

sa sécurité sanitaire est démontrée depuis 35 ans à travers le monde ».

Pourtant fin octobre 2008, la filiale française du groupe a vu confirmer en appel à Lyon sa condamnation de 2007 à 15.000 euros d'amende en première instance pour « publicité mensongère » : le spot du produit disait que l'herbicide était « biodégradable » et laissait « un sol propre ». Le petit film mettant en scène un petit chien déterrant un os entouré de mauvaises herbes a donc maintenant disparu de nos écrans. De même, les mentions incriminées n'apparaissent plus sur les bidons du produit.

Malgré les conclusions de l'étude du duo Seralini-Benachour, Thierry Mercier estime qu'il n'est pas nécessaire de réévaluer le produit. Le directeur adjoint « végétal et environnement » de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) affirme que « ces résultats ne remettent pas en cause les évaluations réalisées (par la firme) et dans des laboratoires indépendants. Il faut être prudent quant à une extrapolation possible à l'homme d'études in vitro » justifie-t-il.

Mais lorsque l'on demande au vice-président de la multinationale si le semencier publie une liste des laboratoires de recherche auxquels il fait appel pour réaliser ses études, le numéro 2 du groupe avoue étonnement ne pas trop savoir: « Mais nous collaborons avec de nombreux instituts de recherche publics et privés (...) En revanche, les études sur l'innocuité de nos produits sont majoritairement menées en interne. Mais cela n'altère en rien la fiabilité des instances de régulation qui valident nos produits sur des bases scientifiques » pour-  
sui-t-il.



Les pouvoirs publics ne semblent donc pas encore prêts à bannir des jardins et des champs ce produit à base de glyphosate, pourtant interdit au Danemark depuis 2003. Le 13

janvier dernier, les députés européens se sont mis d'accord pour interdire dans l'Union Européenne une vingtaine de pesticides parmi les plus dangereux utilisés dans les herbicides, les fongicides et les insecticides. Ainsi, les autorisations de 22 substances cancérigènes, toxiques pour la reproduction ou avec des effets perturbateurs sur le système endocrinien, ne seront pas renouvelées, sauf exemptions au cas par cas. Il apparaît donc que le plus célèbre des désherbants soit passé entre les mailles du filet européen puisqu'il ne figure pas dans la liste des produits pointés du doigt par les eurodéputés.

Et pourtant, les résultats de l'étude de Caen, rejoignent en tous points ceux d'autres études menées en 2005. Déjà à l'époque, Rick Relyea de l'Université de Pittsburg (USA) avait montré que les POEA augmentaient l'impact de l'herbicide sur les populations d'amphibiens. De même, Robert Bellé de la station biologique de Roscoff en Bretagne, chercheur au CNRS et membre de l'institut Pierre et Marie Curie avait quant à lui conclu que le désherbant « vert et jaune » avait un effet néfaste sur la division des cellules d'ovule fécondé d'oursin.

L'étude de Gilles-Eric Seralini est quant à elle la première à montrer que ce désherbant détruit des cellules humaines. C'est pourquoi le Professeur ainsi que des associations dénoncent le laxisme de la réglementation actuelle sur les herbicides qui consistent à tester le principe actif et les adjuvants uniquement de manière séparée. Ils réclament notamment aux autorités en charge de l'évaluation des pesticides de réévaluer les diverses formulations de ce produit en tenant compte de ces effets multiplicatifs de la toxicité du glyphosate par ses adjuvants.

Au vu des résultats des trois dernières études et compte tenu des investissements colossaux de la multinationale dans les biotechnologies, certains observateurs n'hésitent pas à dire que le fait de cacher la toxicité de l'herbicide lui permet de protéger

ses OGM. Cette théorie a été brillamment illustrée par Maric-Monique Robin dans son livre intitulé « Le monde selon Monsanto : de la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien » (éditions Broché – mars 2008). Elle en a également tiré un film documentaire (DVD aux éditions Arte Vidéo).

Ces multiples attaques que subit la compagnie, cible de critiques très virulentes, notamment en Europe, n'entame en rien sa bonne santé économique, bien au contraire.

Ainsi, la société, fondée en 1901 à Saint-Louis aux Etats-Unis, inventeur de désherbant,

mais aussi de l'Agent Orange – utilisé comme arme chimique pendant la



guerre du Vietnam –, est une multinationale aujourd'hui en bonne santé. Le 14 janvier 2009, le Directoire a annoncé qu'il paiera à ses actionnaires en avril prochain un dividende 10% plus élevé que celui versé en 2008. Ce même dividende, sera lui-même en hausse de 340% comparé à 2 0 0 2 .

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'être en faveur de solutions pour améliorer les rendements agricoles pour nourrir le monde où tant de gens n'ont pas de quoi manger. Cependant, ne serait-il pas plus prudent, que les états donnent aux chercheurs les moyens de réaliser des études sur plusieurs années ?

Les multinationales sont-elles l'unique solution pour régler le problème de la faim ? N'y a-t-il pas des méthodes plus respectueuses de l'humain et de l'environnement pour rendre l'agriculture plus performante sans détruire la nature et les personnes ? Le débat est et doit rester ouvert.



## DOSSIER PESTICIDES : Agriculteurs, un métier à haut risque ?

Quel membre d'une famille rurale n'a pas vu un agriculteur "traiter des semences" à mains nues, rincer et vidanger le pulvérisateur dans la cour ou dans l'égout, désherber les cultures par grand vent...? Qui n'a pas eu connaissance d'une intoxication par un pesticide ? Et qui n'a pas dans son village un cas de tumeur cérébrale, de Parkinson ou d'Alzheimer précoce frappant un agriculteur "modèle" de sa génération ? Il n'y a pas que les abeilles qui trinquent...

• selon la MSA, près de 20 % des agriculteurs et ouvriers agricoles se plaindraient de problèmes de santé suite à un traitement : soit environ 100 000 agriculteurs par an ! Les symptômes les plus fréquents d'intoxication sont les troubles cutanés, les troubles digestifs et les troubles neurologiques.

• En 2006, le tribunal de Bourges (Tass) a reconnu la maladie de Parkinson d'un salarié agricole comme maladie professionnelle. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) n'ayant pas fait appel, cette décision est désormais valide. D'autant que les chiffres de l'étude « Partage » sur la maladie de Parkinson commanditée par la MSA à l'Inserm sont alarmants : les agriculteurs ont un risque multiplié par deux par rapport au reste de la population d'être touché par cette maladie.

• Selon les premiers résultats d'une étude nommée CEREPHY, le risque d'être atteint d'une tumeur cérébrale est 2,6 fois plus grand pour les personnes les plus exposées aux pesticides.

• L'équipe du Professeur Sultan (CHU Montpellier) au cours d'une enquête épidémiologique réalisée en 2002, a constaté qu'un enfant d'agriculteur a 4 fois plus de risque d'avoir une malformation génitale. L'exposition pourrait provenir du travail agricole des parents ou de contaminations domestiques de l'habitat ou de l'alimentation.

La France est le deuxième utilisateur mondial en quantité de pesticides utilisés, après les Etats-Unis, avec près de 100.000 tonnes de pesticides (ou produits phytosanitaires) utilisées chaque année en milieu agricole, auxquels s'ajoutent les produits à usage domestique ou de loisir. La viticulture à elle-seule épand 18 % des pesticides sur 3% du territoire...La population exposée est nombreuse avec 664.000 exploitations agricoles, correspondant à une population active familiale de 1.155.000 personnes employant environ 154.000 salariés permanents, plus les jardiniers occasionnels. Les produits sont divers avec 9.000 produits pesticides commercialisés en France ce qui représente environ 900 substances actives.

On est donc en droit de se demander si les agriculteurs ne font pas un métier à haut risque.

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES Les résultats à Lacaze

Inscrits	340	100%	
Votants	168	49%	
Exprimés	156	46%	
Aliot (FN)		10	6%
Puyjalons (MPF-CPNT)		13	8%
Baudis (UMP)		48	31%
Martinez (Ex.Div)		2	1%
Rochefort (MODEM)		12	8%
Arif (PS)		11	7%
Bové (VERTS)		25	16%
Drevet (DIV)		4	3%
Melanchon (FG)		15	10%
Martin (NPA)		13	8%
Torremocha (LO)		3	2%

Avec un taux d'abstention de 51%, les Lacazoïses se sont déplacés un peu plus que la moyenne nationale, mais ce scrutin enregistre tout de même le plus faible taux de participation sur la commune, comme partout en Europe.

Pourtant, les gouvernements européens et donc les députés, ont de plus en plus de pouvoir. La PAC (politique agricole commune) en est un très bon exemple.

La victoire de l'abstention devrait être au cœur des discussions au parlement européen ainsi que dans les différents parlements des états membres. Les députés auraient déjà du légiférer pour une refondation du traité de Rome, rejeté par la majorité des pays membres où l'on a osé organiser un référendum. Cela aurait été un signe envers les électeurs et une jolie leçon de démocratie. Au lieu de cela, nous avons assisté à un tour de passe-passe politique, laissant les peuples à la porte des isoloirs.

L'abstention n'est pas souhaitable, elle fragilise la démocratie si chèrement acquise et que tant de peuples nous envient.

Château:  
Quand passion rime avec  
imagination.

Nous avons demandé à Bob Morse qui travaille actuellement à l'aménagement du rez de place du château, en étroite collaboration avec l'entreprise Matha et fils, la vision artistique de son œuvre ?

« Ce projet de l'intérieur du château de Lacaze tourne autour du thème de la nature. Le grand escalier commence dans l'ancien sous-sol, alors je travaille l'image d'une graine à cet endroit là...une graine sous la terre qui germe. Au fur et à mesure que l'escalier monte, la graine se divise (comme une cellule) et devient complexe et organique. Cette évolution se termine dans l'image d'un arbre connecté à ses racines. L'espace est éclairé par des lampes en forme de fleur pour évoquer la pollinisation.

La grande salle du château, c'est un hommage au Gijou, la rivière qui passe à Lacaze et dans laquelle le château trempe ses pieds. Ce n'est pas encore trop cliché de dire que l'eau qui coule, c'est la vie ? »



Photos de V. Cartier et de D. Sepser

## Château de Lacaze: Tranche 2

Comme vous avez pu le lire, la réhabilitation de la première tranche de travaux est en cours. Après bien des péripéties, les travaux seront terminés d'ici quelques mois.

Nous vous communiquons lors du prochain numéro de la gazettoise, les tarifs que nous appliquerons pour la location. Un tarif spécial sera réservé aux habitants de Lacaze.

En ce qui concerne la seconde tranche, les propositions du plan de financement ne nous conviennent pas.

Les aides accordées lors de la première tranche étaient de 75%. Aujourd'hui, les propositions d'aides ne seraient que de 60%. Nous sommes donc une nouvelle fois en phase de négociations.



Il est paradoxal de voir les services de l'état se désengager sur des projets de réhabilitation de monuments classés tel que le nôtre, alors qu'ils n'hésitent pas à payer un artiste quelques 500 000 euros pour un concert du 14 juillet !

Cette situation n'est pas simple, mais nous ferons tout notre possible pour mener à bien ce projet.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie au centre communal d'action sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

### canicule

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

## SIVOM DU PLO DU LAC: Viane: Forage à la Rabaudié

Les études réalisées sur les piézomètres ont révélé la présence d'un aquifère captif dans les horizons calcaires.



Entre décembre 2007 et mars 2008, des forages complémentaires ont été réalisés dans le but de capter cet aquifère.

Les forages ont confirmé la présence de la nappe. En revanche, leur positionnement n'était pas idéal (présence de fissures remplies d'argile et donc inexploitable). Ils ont été abandonnés et transformés en piézomètres. La décision a été prise de prospecter plus près du captage de la Travalle.

Les travaux ont été réalisés en mars 2009, par la société SOGAMA avec la technique du marteau fond de trou en gros diamètre : Ø 273 mm.

Après avoir traversé un bloc calcaire - 10 m le forage a continué à - 18 m dans les horizons très meubles et à forte porosité, engendrant une turbidité élevée et des effondrements.

La prospection a continué avec un diamètre plus petit afin de limiter les effondrements. Les travaux se sont poursuivis. Le forage a été interrompu à - 28 m en raison de la persistance des effondrements.

En conclusion :  
• La prospection peut se poursuivre sans danger pour le captage de la Travalle.

• Le site retenu est bon : un nouveau forage pourrait être réalisé à proximité du dernier mais plus profond (-60 m) par tubage à l'avancement.

• Le site est favorable à la mise en place des périmètres de protection.

**Propriétaire de Résidences secondaires :** Pensez à relever votre compteur d'eau avant le 30 septembre et de le communiquer au secrétariat du Sivom avant votre départ au 05-63-37-50-34 ou par mail à : sivom.plo-du-lac81@wanadoo.fr

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Les nouveaux arrivants de Lacaze ainsi que les personnes qui ont omis de s'inscrire sur les listes électorales doivent se rendre en mairie du 1er septembre au 31 décembre 2009. Se munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

**PROPRIETAIRES:** Si vous souhaitez louer un appartement ou une maison, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'attente ouverte en mairie.

## Les associations de Lacaze

### Los Caminaires del Pradel

(Randonnées)

M. Jean-Claude MAFFRE, président  
La Bessède - 81330 LACAZE  
tél. : 05.63.37.50.17

### A.A.P.P.M.A

(Société de pêche)

M. Philippe Fourrey, président  
La Razigade - 81330 Lacaze  
Tél: 05.63.50.43.04

### Les Amis du château de Lacaze

M. Gabriel Guy, président  
5, chemin Peyre Ficade  
81290 Viviers les Montagnes  
Tél: 05.63.59.99.18

### Vallée du Gijou

(défense et promotion de l'environnement)

Pont de Sénagats - 81330 Lacaze  
Tél: 05.63.74.54.05

## Pétanque Lacazoise

Après avoir été en sommeil durant plusieurs années, nous sommes heureux de vous annoncer que l'association « Pétanque Lacazoise » est de nouveau en activité.

La nouvelle équipe, nouvellement constituée, souhaite mettre en place un programme de concours (nous vous communiquerons ultérieurement les dates) durant toute la saison estivale.



Dores et déjà, vous pouvez noter sur vos

agendas le concours organisé pour la fête du village le 22 août.

Reprendre une association qui n'a pas connu d'activité pendant une longue période n'est pas une chose aisée. Votre soutien sera donc primordial au bon déroulement de la saison et à la pérennisation de l'association.

En cette période difficile pour un bon nombre d'entre nous, nous avons souhaité que la carte d'adhérent soit accessible à tout le monde, nous avons donc fixé la cotisation à 5 euros.

Si vous êtes intéressés, veuillez me contacter à l'adresse suivante:

Madame Françoise Gil - Le bourg - 81330 Lacaze

Merci d'avance.

Le bureau est composé comme suit:

Présidente: Françoise Gil

Président d'honneur: Michel Madern

Secrétaire: Béatrice Da-Cunha

Secrétaire adjoint: Jean-Christophe Saint-Maxent

Trésorier: Pascal Merle

Merci à vous tous.

Et à bientôt sur le terrain de pétanque de Lacaze.

## Syndicat d'initiative

### GOUTER MUSICAL DE L'ADMR A LACAZE

Un après-midi de détente pour les personnes aidées par l'ADMR du canton de Vabre a permis à plus de 80 personnes (Familles, bénévoles et aides à domicile compris) de se retrouver à l'ancien temple de Lacaze. Cette animation essentiellement musicale, menée gracieusement par Claude Bonnafous, a fait danser avec son accordéon les plus valides et a charmé les anciens avec des chants occitans et les chansons les plus célèbres de Landou, grâce à la solidarité des salariés et bénévoles de l'ADMR.

Sous la férule du nouveau Président François Joulié, les personnes aidées ont pu profiter du moyen de transport de ces derniers pour arriver jusqu'à Lacaze où, après le spectacle, un goûter leur a été servi avec la croustade de la boulangerie Maraval ainsi que jus de fruit, thé ou café.

### Un petit retour en arrière pour nos activités passées :

-En ce qui concerne l'arbre de Noël 2008, comme tous les ans nous avons essayé d'émerveiller nos enfants de LACAZE en leur offrant un spectacle et un goûter.

Nous remercions la mairie pour sa participation.

**Le 4 mai:** rencontre avec une association de marcheurs : une nouvelle activité qui prend forme, qui se rôde et prendra cette année encore une plus grande dimension. Sous la houlette de Reine Brus et de Brigitte Roussellet, le Syndicat d'Initiative et quelques marcheurs de Lacaze ont reçu un groupe de marcheurs de l'asso-

ciation AIGREFEUILLE (marcheurs de la Recuquelle). Après un café offert par le Syndicat d'Initiative, le groupe constitué d'une vingtaine de marcheurs prend la direction de la Bèssède, du Roucan. Une petite pause et un repas tiré du sac sont bien appréciés. Le mauvais temps précipite un peu le départ, direction Roucayrols, Ganoubre, la vallée de Ramiès et la Mouline. Là, un hangard permet au groupe de s'abriter. Les muscles des mollets tirent, mais les premières maisons de Lacaze sont au bout du chemin.

Tous les participants sont ravis de cette balade et garderont un bon souvenir de cette journée. Nous sommes invités à notre tour à participer à une promenade le 17 juin en montagne noire.

**Le vide grenier :** cette année le nombre d'exposants est en nette augmentation : 48 exposants et 11 exposants marché du terroir. La journée s'est déroulée sous le soleil et dans une bonne ambiance.

### DATES A RETENIR

**1 juillet au 31 Août :** Exposition culturelle et artisanale sur l'Afrique Noire.

**31 juillet :** Vernissage de l'exposition des peintres locaux.

**1 août au 9 août:** Exposition des peintres locaux.

**8 août:** Rallye touristique (repas le soir).

**20 septembre:** Fête de l'automne avec randonnées équestre et pédestre et marché du

terroir (repas le midi).

14 novembre : Loto.

19 décembre : Arbre de Noël.

1 fois par semaine en juillet et août le jeudi nous vous proposons une randonnée et des balades en calèche  
Départ au Syndicat d'Initiative.

**P.S : A savoir, toutes les manifestations et les repas sont bien évidemment ouverts à tous.**

SYNDICAT D'INITIATIVE  
81330 LACAZE

05 63 37 27 18 6 05 63 37 27 18

E.mail : [si-lacaze@wanadoo.fr](mailto:si-lacaze@wanadoo.fr)

## LES 25 ET 26 JUILLET 2009 BALL TRAP

**SAMEDI SOIR (en nocturne) :**  
21h30

CONCOURS 3 PLANCHES DE 10

Des trophées, des coupes, des bouquets de fleurs et de nombreux lots seront attribués aux meilleurs tireurs sans oublier le dernier.

**DIMANCHE :** toute la journée à partir de 9h00

CONCOURS PLANCHE 25  
PLATEAUX  
DE NOMBREUX LOTS A  
GAGNER...

UN LOT PAR PLANCHE AU  
MEILLEUR  
TIREUR

Repas champêtre  
Le dimanche midi  
Sous chapiteau

### Société de chasse

M. Pascal Biau, président  
Les Devergues -  
Saint Pierre de Trivisy

## FÊTE DE LACAZE 2009 Comité des Fêtes

M. Yoann Vritone,  
président

Mairie - 81330  
LACAZE

tél. : 05.63.37.55.98

*Samedi 22 Août*

14h30: Concours de  
pétanque.  
19h30: Repas.  
21h30: Discolight.



*Dimanche 23 Août*

14h30: Concours de  
pétanque.  
19h30: Repas  
traditionnel.  
22h30: Feu  
d'artifice.

Bal animé par  
l'Orchestre  
MÉTROPOLE



## SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Clôture du festival « La liberté, c'est quoi? »

**BLUES et ROCK**  
*A partir de 21h00*

**GARAGE  
JEFF ZIMA SOLO  
BOBCATS**



Plus d'info sur <http://chilicon.olymp-network.com>

### Mairie de Lacaze

Accueil public :  
lundi : 9h-12h / 15h-17h  
jeudi et vendredi : 9h-12h

tél. 05.63.37.55.98  
fax 05.63.37.18.04

[www.lacaze-tem.com](http://www.lacaze-tem.com)  
email : [mairie.lacaze@nordnet.fr](mailto:mairie.lacaze@nordnet.fr)

### SIVOM du Plô du Lac Mairie de Viane

Accueil public :  
mardi et mercredi :  
8h-12h / 13h30-17h  
Jeudi et Vendredi:  
13h00 - 17h00

Tél: 05.63.37.60.34  
Fax: 05.63.37.15.62

**COURRIER DES LECTEURS**

Merci aux personnes qui nous envoient leur chronique, leur citation, leur blague. Alors, si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez plus.

*« On aurait dû y penser plus tôt ! »*

**Le canari**

Le monde des oiseaux est merveilleux ! Des simples passe-reaux qui



viennent en hiver picorer sur le rebord de nos fenêtres, aux grands migrateurs qui donnent rendez-vous chaque année à dates fixes, en passant par les magnifiques colibris qui sous d'autres latitudes butinent infatigablement de fleur en fleur, sans oublier les fascinants rapaces qui veillent la nuit ou le jour au dessus de nos têtes; tous sont étonnants.

Non content de les côtoyer en liberté, l'homme a souvent voulu se les approprier en cage, ou mieux, en volière. Son choix est alors allé vers les oiseaux colorés que nous connaissons tous et qui s'adaptent à ce mode de vie: serins, perruches, mandarins... Malheureusement il est un oiseau qui pose alors un problème, les candidats éleveurs doivent le savoir, c'est le canari.

Peut-être est-il épris de liberté me direz-vous ? Peut-être, comme tout le monde, mais le problème n'est pas là.

En vérité, le canari ne supporte pas la présence de ses congénères. Il lui faut un périmètre de sécurité; un coin « rien qu'à lui »! Par contre, il accepte volontiers de s'approprier l'espace des autres, de picorer dans leur mangeoire, de patauger dans leur buvette... mais il ne supporte pas qu'on s'approche de chez lui; ça le rend irascible. Bref, bien que très joli et remarquable chanteur, il est tout simplement inapte à la vie en société.

C'est dommage mais c'est ainsi. A moins de cloisonner la volière (et encore...), il n'y a pas de solution. C'est pourquoi, en cage le canari est en général élevé seul.

AH...! Vous aussi, comme beaucoup d'autres, ça vous rappelle quelqu'un. Alors c'est peut-être la preuve que nous vivons tous dans une grande volière où nous sommes amenés, un jour ou l'autre, à côtoyer des « canaris ». La sociologie des oiseaux rejoint parfois celle des hommes tout simplement. Mais, hélas, pour une fois, y penser plus tôt n'aurait servi à rien; on ne peut en effet aller contre la nature.

**Besoin d'un coup de main ?  
Pour la maison ou le jardin**

Faites appel à mes services. Ouvrier toutes mains, je me mets à votre disposition pour effectuer les petits travaux que vous ne pouvez entreprendre.

Rémunération par chèque emploi service (exonération des charges sous certaines conditions).

Contact: Philippe Fourrey au  
05.63.50.43.04 ou 06.88.70.97.45

Sherlock Holmes et son assistant, le docteur Watson, font du camping. Au milieu de la nuit, Sherlock Holmes réveille son comparse et lui demande:

- Watson, regardez vers le ciel et dites-moi ce que vous en déduisez.  
- Je vois des millions d'étoiles. S'il y a des millions d'étoiles, et si certaines d'entre elles sont entourées de planètes, il est probable qu'il y a des planètes qui ressemblent à la terre. Et, si tel est le cas, il pourrait y avoir de la vie sur une de ces planètes.  
- Watson, vous êtes idiot! On a volé notre tente!

À en croire l'Association britannique pour l'avancement de la science, vous devriez actuellement rire aux éclats: la blague ci-dessus a, en effet, été déclarée « la blague la plus drôle du monde », à l'issue d'un vote public entre 10 000 histoires drôles. Sur les 100 000 répondants de 70 pays, pas moins de 47% ont voté pour la tente de Sherlock Holmes.

«Les critiques se nourrissent de la soupe que nous leur avons préparée. Mais ils crachent dedans. Ça leur fait des digestions aigres.»  
[ Gabriel Chevalier ]



**Pour le CESU,  
pensez ADMR**

Vous avez reçu un bon d'achat de 200 euros en CESU. Ce bon vous permet de bénéficier de services à domicile.



**Simplifiez vous la vie,  
adressez vous à l'ADMR.**

NOUS pouvons vous proposer des services adaptés



- Ménage, Repassage
- Accompagnement
- Petit entretien et bricolage
- Jardinage
- Garde d'enfants à domicile
- Garde de jour et de nuit...

et vous pouvez payer ces prestations avec les CESU

*En choisissant l'ADMR, vous pouvez bénéficier d'un service « prestataire ». Vous bénéficiez d'un service sans avoir tous les engagements d'un employeur. Vous pouvez ainsi découvrir les services à domicile avec un fonctionnement simple, souple. L'ADMR est présente depuis 60 ans / son savoir faire lui permet de vous offrir des solutions adaptées et compétitives.*

Prenez contact avec notre Association locale ADMR. Nous saurons répondre à vos questions.



# supplément historique

par  
J-P Combes

Annales municipales - année  
1793

## La situation en France au premier semestre 1793

Le procès du roi Louis XVI s'ouvre en janvier 1793. Ce dernier est déclaré coupable de « *conspiration contre la liberté publique* » à l'unanimité des voix. Le 17, sous la pression d'un public déchaîné, la Convention vote sa condamnation à mort à une voix de majorité<sup>1</sup>. Il est guillotiné quatre jours plus tard.

A l'extérieur, la guerre aux frontières s'aggrave. Elle gagne même l'intérieur du pays avec l'insurrection de la Vendée dès le 11 mars. Pour faire face à ces menaces, la Convention décide le 24 février la levée de 300.000 hommes. Des représentants sont envoyés en mission dans les départements afin d'accélérer la conscription. Des comités révolutionnaires de surveillance sont installés dans chaque commune. Le 6 avril est créé comité de salut public, ROBESPIERRE y sera élu le 27 juillet suivant.

La levée en masse est votée le 23 août par la Convention présidée par ROBESPIERRE<sup>2</sup>. Ce décret provoque des insurrections dans plusieurs villes.

## L'exécution du décret du 16 septembre à Lacaze

C'est dans ce contexte que le 16 septembre le conseil général du département du Tarn délibère : « *Le conseil général de la commune de Castelnau de Brassac signale la présence dans le district de Lacaze d'une quantité considérable de déserteurs qui soutenus par une partie de la*

*population et des prêtres réfractaires commettent des excès de toute nature. Le conseil ordonne aux municipalités d'assembler tous les hommes sujets à la réquisition et de les envoyer aux lieux désignés – Un détachement composé de 206 gardes nationaux et de 17 gendarmes est cautionné dans les communes de ce district et les commissaires du département sont autorisés à procéder à un désarmement général, à suspendre les autorités et à arrêter les gens suspects et les prêtres réfractaires.* »

Le jour<sup>3</sup> où un décret de la Convention rend le port de la cocarde obligatoire pour les femmes, un détachement de 21 hommes arrive dans la soirée à Lacaze commandé par le citoyen PHILIPPOU de Dourgne. La municipalité n'a semble-t-il pas été avertie. Cette petite troupe est accueillie par le citoyen Antoine CARCENAC<sup>4</sup>. Le commandant est porteur d'une réquisition du département. Les autorités de la commune sont chargées de leur fournir le pain et la viande « *à la charge par eux de la payer et de les loger chez les plus riches ou inciviques.* »

L'officier municipal fait entrer les soldats dans une auberge le temps de leur trouver un logement. Il donne l'ordre à l'aubergiste de leur fournir du pain et de la viande. Ce dernier leur distribue du pain de seigle « *n'en ayant point d'autre attendu qu'il ne se récolte point de blé chez nous et que la difficulté de pouvoir s'en procurer ailleurs nous a mis dans le cas de ne point en avoir nous même depuis la saint Jean dernière.* Puis un mouton est égorgé afin de leur fournir de la viande.

De retour à l'auberge, Antoine CARCENAC leur délivre

des billets d'affectation pour le logement. Puis il leur demande « *quelle viande ils désiraient pour le lendemain dès qu'ils seront dans le cas de la payer.* » Point de réponse claire de la part des soldats « *que de vague les uns demandant du mouton les autres du veau et quelques uns des poulets ou du pigeon.* »

Le lendemain matin, un autre mouton est égorgé et pour le repas du soir la municipalité fait l'achat d'un veau pour l'offrir au commandant de la troupe « *laquelle troupe a feint ne pas en vouloir.* » Car d'après le conseiller municipal CARCENAC cette dernière s'imaginait en venant à Lacaze « *être logée chez les particuliers à discrétion.* » En effet, une partie des soldats avait obligé « *ses hôtes à les nourrir en entier* » ce qui provoqua un certain nombre de réclamations de la part de la population. Les autorités municipales informent alors la troupe des ordres reçus provenant du district interdisant notamment aux soldats de se faire nourrir par l'habitant « *ce qui provoqua son mécontentement.* » Le commandant menace alors d'écrire un rapport rendant compte de la conduite de la municipalité à leur égard. Ce qu'il fera d'ailleurs. Mais les autorités de Lacaze prennent les devants en informant le district : « *Cette troupe que vous avez mise à notre disposition, au lieu de cela a cru que nous étions à la sienne.* »

Le commandant PHILIPPOU exige ensuite qu'on lui procure un renfort pour aller patrouiller dans les bois. La municipalité s'empresse de lui fournir douze hommes de sa garde nationale. Et lorsque ces derniers sont prêts, l'officier les informe qu'il a changé d'avis « *et notre renfort a été obligé de se retirer.* »

Le commandant de la troupe, conformément à l'arrêté du département du 16 septembre que la municipalité vient tout juste de publier et d'afficher, a décidé de procéder au désarmement des citoyens. Les autorités municipales, afin d'éviter tout débordement, font remarquer à la troupe que les habitants ont un délai de vingt quatre heures à partir de cette publication pour se conformer à cet arrêté et que passé ce temps s'ils n'avaient pas déposé leurs armes, ils prendraient « *de concert les mesures pour procéder avec paix et tranquillité.* » Cette décision contrarie quelque peu ces soldats peu habitués semble-t-il à de telles idées et plutôt enclin à « *donner du désagrément à nos citoyens et leur faire des frais..... et nous avons été de nouveau menacé de plainte.* »

La municipalité s'empresse d'alerter le district et de promettre « *qu'avec le secours d'une brigade de gendarmerie qui nous est arrivé et la leur tout sera exécuté et rempli sans bruit ni tapage ne connaissant point de rassemblement dangereux dans nos bois ni ailleurs dans notre voisinage si ce n'est peut-être quelques déserteurs qui pourraient s'y trouver que nous ferons en sorte d'arrêter s'ils ne profitent de l'avantage de l'arrêté ci dessus mentionné pour aller rejoindre leurs drapeaux.* »

L'officier PHALIPPOU, comme il l'avait promis, écrit un rapport au commissaire du district qui n'est pas flatteur pour la municipalité de Lacaze ni pour ses habitants.

« *Voici le troisième jour que nous sommes à Lacaze sans avoir pu faire assembler la municipalité quoique nous l'ayons prié plus de vingt fois, ils n'ont mis encore l'arrêté du département en exécution ni votre lettre.* »

Concernant le logement, il précise : « *on nous a logé chez des citoyens qui n'ont pas de lits pour eux tandis qu'il y en a peut être trente qui ne sont occupé par personne ; en un mot on nous a logé presque chez les citoyens les plus pauvres.* »

Il se plaint de la résistance des autorités à mettre en

exécution le décret du 16 septembre : « *on n'ose mettre votre lettre en exécution ou on ne veut pas le faire.* »

Deux ou trois déserteurs ont été repérés et comme il voulait les faire arrêter, un conseiller municipal lui aurait dit « *qu'il en répondait* » et, ajoute-t-il, il ne « *prend aucun moyen pour les faire partir.* »

En ce qui concerne la nourriture, il ajoute : « *on nous vend le pain 8 sols la livre et la viande 15 sols et le vin 35 sols ; tout calculé bien médiocrement il nous faut 50 sols par jour tandis que nous n'en avons que 40 ; et même la municipalité vient de nous dire qu'il ne savait aucun moyen pour nous procurer du froment.* »<sup>5</sup>

**L'officier PHILIPPOU conclut son rapport en demandant au commissaire de prendre des mesures sévères contre cette municipalité et ses habitants où « de toute nécessité il faut que vous nous délogiez d'ici. »**

<sup>1</sup> Cette sanction suprême recueillit 361 voix pour et 360 voix contre.

<sup>2</sup> Réquisition de tous les hommes âgés de 18 à 25 ans non mariés ou veuf sans enfant.

<sup>3</sup> Le 21 septembre. Quatre jours plus tôt a débuté le régime de la Terreur avec le vote de la loi sur les suspects.

<sup>4</sup> Antoine CARCENAC est l'un des officiers municipaux de Lacaze. Il habite le village. Le maire se trouve à demie heure de là mais ce jour là il est malade. Quant aux autres conseillers ils sont éparpillés dans divers hameaux de la commune.

<sup>5</sup> Le maire de Lacaze, Jean Pierre CALVET, aurait dit à l'offi-

### La politique de déchristianisation

Une politique de déchristianisation est mise en place au début du mois d'octobre. Un décret du 21 prévoit d'ailleurs la déportation de tout prêtre réfractaire dénoncé pour incivisme<sup>6</sup>. Dès le mois de novembre les communes ont le droit de renoncer au culte catholique et les églises sont dénommées temple

de la Raison.<sup>9</sup> Ces décisions ne pouvaient que semer le trouble et le désordre dans la commune.

Le 30 novembre les membres du conseil municipal qui depuis le 23 se trouvent « *assemblés en séance permanente* » sont informés par la rueur publique que deux croix de fer, l'une située à Roc Piquat et l'autre au cimetière de Lacaze ont été arrachées de leur socle dans la nuit du 28 au 29 novembre. La municipalité se transporte aussitôt à Roc Piquat et constate que la petite croix de fer qui se trouvait sur une colonne de pierre de taille a été effectivement arrachée « *et que la plus haute pierre où était attachée la dite croix avait été descendue à terre* ». On interroge Jean et Jean Pierre BRAN-DOUIN père et fils dont la maison est placée à proximité de la croix. Ceux-ci diront qu'ils n'ont rien vu ni rien entendu et « *qu'ils s'étaient aperçus hier matin à leur levé qu'elle manquait* ». Sans perdre plus de temps les conseillers municipaux se rendent au cimetière de Lacaze et constatent « *que la croix de fer dite de la mission qui y avait été plantée avait été réellement enlevée qu'on avait descendu à terre deux pierres de taille jointes ensemble par des lames de fer qui couvrait le perron sur lequel la dite croix avait été élevée et que pour l'arracher les dites deux pierres de taille avaient été brisées et coupées en huit morceaux avec force et violence.* » Des recherches sont organisées dans le cimetière et ses environs sans apporter de faits nouveaux. Le conseil se réunit à nouveau à la mairie et décide de requérir « *Laurens BARDY maçon et David BONAFE forgeron habitant du présent lieu qui ont été nommés par nous commissaires pour qu'à l'invitation qui nous a été faite par la société populaire de Vabre les dits BARDY et BONAFE se transportent dans tous les endroits de notre arrondissement pour abattre les croix de bois et autres qui peuvent exister et qu'ils fassent porter celles de fer dans le clocher de l'église de Lacaze.* »<sup>10</sup>